

10 FEVRIER 2022

NOTIFICATION PAR LA BCE DU « SUPERVISORY REVIEW AND EVALUATION PROCESS » (SREP) 2021

Paris, le 10 février 2022 – Bpifrance a reçu la notification par la Banque Centrale Européenne des résultats du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (« Supervisory Review and Evaluation Process », SREP) au titre de 2021, indiquant le niveau d'exigences prudentielles de fonds propres pour 2022.

L'exigence de fonds propres de Common Equity Tier 1 (CET1) que le groupe Bpifrance doit respecter, sur base consolidée, est de 9,88% au 1^{er} janvier 2022, dont :

- 1,88% au titre des exigences du « Pillar 2 Requirement » (hors « Pillar 2 Guidance »)
- 2,50% au titre du coussin de conservation des fonds propres (« Capital Conservation Buffer »)
- 0,00% au titre des coussins contracycliques

L'exigence de solvabilité globale (« Total Capital ») est fixée à 12,38% (hors « Pillar 2 Guidance »).

Au 30 septembre 2021, le ratio CET1 phasé du groupe Bpifrance s'établit à 32,06% sur une base consolidée, soit un niveau largement supérieur à l'exigence minimale fixée par le Superviseur.

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse